



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 juin 2012 — N° 122

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter le Centre d'équithérapie La Remontée pour le prix « À part entière ».

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Club Lions de Verchères.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Hélène Décoste, bénévole d'Opération Enfant Soleil aux Îles-de-la-Madeleine.

Mme Doyer (Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter Mistelle de framboises La Douce Anna qui a reçu le prix du meilleur vin fruité au Canada.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de féliciter Mme Jeanne-Marie Tsoublekas, récipiendaire du prix Hommage-bénévolat Québec 2012, catégorie « Bénévole ».

14 juin 2012

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Vincenzo Mercadante et la boutique Vêtements pour homme Sélect, au service de la mode depuis 60 ans.

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) fait une déclaration afin de féliciter le jeune Tristan Pomerleau, repêché par la ligue de hockey junior majeur de Victoriaville.

M. Marceau (Rousseau) fait une déclaration concernant le 25^e anniversaire de la chorale Les Voix de l'Achigan.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait une déclaration concernant la politique au Québec.

À 9 h 57, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 13.

Moment de recueillement

14 juin 2012

Présentation de projets de loi

M. Fournier, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 79 Loi modifiant certaines dispositions du Code des professions relatives aux conseils de discipline des ordres professionnels

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 79.

—————

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 599 Loi déclarant le caractère collectif des ressources naturelles

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **106** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 599.

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport intitulé « Cadre institutionnel du développement durable et du développement d'une économie verte au Québec ».

(Dépôt n° 1518-20120614)

14 juin 2012

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de la Société immobilière du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012;

(Dépôt n° 1519-20120614)

Le rapport de la présidente du Conseil du trésor, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2011;

(Dépôt n° 1520-20120614)

Le plan stratégique 2011-2016 de l'Institut national des mines.

(Dépôt n° 1521-20120614)

M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel de Loto-Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012;

(Dépôt n° 1522-20120614)

Le rapport annuel de la Société des alcools du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

(Dépôt n° 1523-20120614)

M. Hamad, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, dépose :

Le rapport annuel et le rapport de développement durable Investissement Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012;

(Dépôt n° 1524-20120614)

Les états financiers consolidés du Fonds du développement économique (FDE), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012.

(Dépôt n° 1525-20120614)

14 juin 2012

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mai 2012 par M. Bonnardel (Shefford), concernant la campagne nationale contre l'intimidation dans les établissements scolaires.

(Dépôt n° 1526-20120614)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2012;

(Dépôt n° 1527-20120614)

Les Actes du Colloque sur la démocratie, les députés et les médias, qui s'est tenu à l'hôtel du Parlement les 26 et 27 octobre 2011.

(Dépôt n° 1528-20120614)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Malavoy (Taillon), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 13 juin 2012, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 214, Loi concernant la Ville de Saguenay. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1529-20120614)

Le rapport est adopté.

M. Bachand (Arthabaska), à titre de président, dépose :

14 juin 2012

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 13 juin 2012, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 212, Loi concernant la transformation de La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance vie. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1530-20120614)

Le rapport est adopté.

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, le 13 juin 2012, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 216, Loi concernant le Centre d'accueil Dixville inc. Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1531-20120614)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

Mme Malavoy (Taillon), au nom de M. Gaudreault (Jonquière), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 486 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services directs aux élèves à la Commission scolaire de Laval.

(Dépôt n° 1532-20120614)

M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 203 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des droits des employé(e)s des magasins Zellers au Québec.

(Dépôt n° 1533-20120614)

14 juin 2012

M. Turcotte (Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 922 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la langue de communication de la Ville de Châteauguay avec ses citoyens.

(Dépôt n° 1534-20120614)

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 24 garagistes du Québec, concernant le choix du garagiste et la tarification horaire lors de la réparation d'un véhicule accidenté.

(Dépôt n° 1535-20120614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Doyer (Matapédia) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 251 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les services offerts aux personnes autistes ou ayant un trouble envahissant du développement (TED).

(Dépôt n° 1536-20120614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
Mme Malavoy (Taillon) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 167 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien des services directs aux élèves à la Commission scolaire de Laval.

(Dépôt n° 1537-20120614)

14 juin 2012

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 846 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF) du Québec.

(Dépôt n° 1538-20120614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 127 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des droits des employé(e)s des magasins Zellers au Québec.

(Dépôt n° 1539-20120614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Rebello (La Prairie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 223 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la limite de vitesse sur le rang Saint-Pierre à Saint-Constant.

(Dépôt n° 1540-20120614)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Simard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 397 citoyens et citoyennes du Québec, concernant les frais de déplacement remboursés par la CSST et la SAAQ.

(Dépôt n° 1541-20120614)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la suite d'une question de règlement, M. le président rend une décision sur l'application de la règle du *sub judice* à l'égard de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président rappelle que la jurisprudence parlementaire a déjà établi que les balises en cette matière sont les suivantes.

La règle du *sub judice*, prévue à l'article 35 du Règlement, énonce que le député qui a la parole ne peut parler d'une affaire qui est devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête, si les paroles prononcées peuvent porter préjudice à qui que ce soit.

Cette règle s'applique à l'Assemblée aussi longtemps que dure une instance judiciaire, quasi-judiciaire ou une commission d'enquête.

La Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction étant une commission de cette nature, elle est soumise à cette règle.

Toutefois, compte tenu que l'impact que pourrait avoir des paroles prononcées à l'Assemblée nationale est moins grand qu'en matière criminelle, la règle du *sub judice* est appliquée moins strictement. Ainsi, un député peut, de manière générale, se référer à une affaire faisant l'objet d'une commission d'enquête, mais ne peut, lorsqu'on approche le coeur du sujet, faire des remarques de nature à porter préjudice à qui que ce soit. Il appartient à chaque député d'être suffisamment responsable pour évaluer la marge dont il dispose dans l'exercice de son privilège de la liberté de parole à l'Assemblée.

Enfin, l'article 82 du Règlement prévoit qu'un ministre doit refuser de répondre si sa réponse aurait pour effet de contrevenir à la règle du *sub judice*. La présidence n'a pas à juger du refus, cette décision appartenant au ministre seulement.

M. le président fait donc appel aux députés afin que ces balises soient respectées en l'espèce.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Vallières, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, conjointement avec M. St-Arnaud (Chambly), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 30^e anniversaire de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* adoptée à l'unanimité le 22 juin 1982 et créant la Commission d'accès à l'information;

QUE les membres de l'Assemblée nationale du Québec saluent l'excellent travail et l'engagement de la Commission d'accès à l'information pour la promotion d'une plus grande transparence au sein des organismes publics et d'une meilleure protection de la vie privée et des renseignements personnels des québécois et québécoises.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Aussant (Nicolet-Yamaska), conjointement avec Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Mme Champagne (Champlain), M. Blanchet (Drummond), M. Curzi (Borduas), Mme Lapointe (Crémazie), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision de fermer le centre d'instruction d'été de cadets situé à Sainte-Angèle-de-Laval, ce qui forcerait le déplacement de plusieurs centaines de cadets francophones vers des camps anglophones au Canada.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

14 juin 2012

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions procède à une consultation générale sur le projet de loi n° 81, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale, et tienne des auditions publiques à compter du 19 septembre 2012;

QUE les mémoires et les demandes d'interventions soient reçus au Service des commissions au plus tard le 6 septembre 2012;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 68, Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 11 et 12 septembre 2012 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Vignobles Brome-Missisquoi
Association des restaurateurs du Québec
Association des détaillants en alimentation du Québec
Conseil des chaînes de restaurants du Québec
Éduc'alcool
Union des tenanciers de bars du Québec
Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
Association des brasseurs du Québec
Association des microbrasseries du Québec

14 juin 2012

Service de police de la Ville de Montréal
Sûreté du Québec
Association des distillateurs canadiens
Association des traiteurs professionnels du Québec
Association des terrains de camping du Québec
Secrétariat du bingo

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

14 juin 2012

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi concernant le partage de certains renseignements de santé.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant principalement la sécurité et le bien-être des animaux, ainsi que l'amendement transmis par M. Simard (Kamouraska-Témiscouata).

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 76, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles.

Après débat, le rapport est adopté.

Débats sur les rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 21 février 2012, a siégé afin de procéder à l'examen des activités, des orientations et de la gestion administrative de la Commission municipale du Québec. La commission s'est également réunie en séances de travail les 16 mars 2011, 21 février et 8 mai 2012 relativement à ce mandat. Le rapport contient une recommandation.

M. Ouimet, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat restreint : 16 minutes sont allouées aux députés indépendants qui souhaitent intervenir, sous réserve d'un maximum de 5 minutes par député; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bergeron (Verchères) dépose :

Copie d'un document intitulé « Décision – Enquête par la Commission municipale du Québec sur la détermination du traitement du secrétaire-trésorier (article 22.1, chapitre C-35, L.R.Q.) ».

(Dépôt n° 1542-20120614)

Copie d'un document intitulé « Décision corrigée – Enquête par la Commission municipale du Québec sur la détermination du traitement du secrétaire-trésorier (article 22.1, chapitre C-35, L.R.Q.) ».

(Dépôt n° 1543-20120614)

Le débat se poursuit.

14 juin 2012

À 13 heures, M. Ouimet, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 21 février 2012, a siégé afin de procéder à l'examen des activités, des orientations et de la gestion administrative de la Commission municipale du Québec. La commission s'est également réunie en séances de travail les 16 mars 2011, 21 février et 8 mai 2012 relativement à ce mandat. Le rapport contient une recommandation.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 15 juin 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 15 h 34, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 15 juin 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

14 juin 2012

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Aussant (Nicolet-Yamaska) :

(Vote n° 106)

POUR - 101

Arcand	Charette	Kelley	Picard
Arsenault	Charlebois	Khadir	Pigeon
Auclair	Chevarie	Kotto	Poirier
Aussant	Cloutier	Leclair	Rebello
Bachand	Corbeil	Léger	Reid
(Arthabaska)	Courchesne	Lemay	Richard
Bachand	Cousineau	Lessard	(Marguerite-D'Youville)
(Outremont)	D'Amour	MacMillan	Richard
Beaudoin	Deltell	Malavoy	(Duplessis)
(Mirabel)	Diamond	Maltais	Robert
Beaudoin	Doyer	Mamelonet	Rotiroti
(Rosemont)	Drainville	Marceau	Simard
Bédard	Drolet	Marcoux	(Dubuc)
Bergeron	Dubourg	Marois	Simard
Bergman	Dufour	Marsan	(Kamouraska-Témiscouata)
Bernier	Dutil	Matte	Sklavounos
Bérubé	Ferland	McKay	St-Amand
Billette	Fournier	Ménard	St-Arnaud
Blais	Gagnon-Tremblay	Moreau	St-Pierre
Blanchet	Gaudreault	Morin	Thériault
Bolduc	(Hull)	Ouellet	Traversy
Bouillé	Gautrin	Ouellette	Tremblay
Boulet	Gauvreau	Paquet	Turcotte
Caire	Gignac	Paradis	Vallée
Carrière	Girard	Pelletier	Vallières
Champagne	Hamad	(Rimouski)	Vien
Charbonneau	Hivon	Pelletier	Villeneuve
Charest	James	(Saint-Hyacinthe)	Weil